

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du mardi 20 décembre 2011 à 18 h 30

Réf. SP.IG - 617.2011

L'An Deux Mille Onze, le mardi Vingt décembre à 18 h 30 s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean Baptiste SALLABERRY, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. SALLABERRY (Maire) - M. VIEIRA, M. BEITIA, M. BERRA, Mme LAXAGUE, M. CHENUT, Mme ZUBIETA, Mme ESTOMBA, Mme DUHART-ETCHENASIA (Adjoints) - Mme UGARTEMENDIA, Mme CADIEU, Mme BRUANT, M. LOPEZ-DARRIBAT, Mme BERAZA-LABATTUT, M. NARVARTE, M. SEGADE, M. LARRARTE-ITURRIZA, M. CASTANIER, Mme DESTRUHAUT, M. BURGNET, Mme ARRIZABALAGA-LABROUSSE, M. MADIN, M. ECENARRO, Mme KEHRIG, Melle CAZALIS, Mme HARAMBOURE, M. SUERTEGARAY, Mme ANSAULT, M. ELIZALDE

ÉTAIENT EXCUSES : Mme BERNARD-CUISINIER qui donne procuration à Mme BRUANT, M. CAZALIS qui donne procuration à M. BEITIA, Mme BRIAIS qui donne procuration à M. LOPEZ-DARRIBAT, M. ETCHEVERRY qui donne procuration à M. ECENARRO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Pierre DUHART-ETCHENASIA

Le quorum de l'assemblée étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et fait procéder à la lecture du procès-verbal de la réunion du 15 novembre 2011 par Mme DUHART-ETCHENASIA, désignée en qualité de secrétaire de séance.

M. ECENARRO : Au cours de la séance du 15 novembre, dont vous venez de lire le procès-verbal, l'opposition municipale vous a demandé de répondre à une question écrite portant sur la situation sociale conflictuelle et dégradée de la médiathèque, et ce, dans le respect du règlement intérieur prévu à cet effet.

Sous prétexte, et je reprends vos paroles « que le contentieux est en cours au tribunal », vous nous avez refusé la parole, tout en ayant pris préalablement soin de dénigrer l'opposition comme vous savez si bien le faire lorsque vous manquez d'arguments.

Pour ce qui nous concerne, nous vous confirmons qu'une fois de plus, « monsieur Sépamafote » s'est invité ce jour-là au débat municipal, ce que nous déplorons fortement.

Dans ces conditions, nous voterons contre ce procès-verbal de séance.

Ce document, mis aux voix, est adopté à la majorité - 7 votes CONTRE : M. ECENARRO, Mme KEHRIG, Melle CAZALIS, Mme ANSAULT, Mme HARAMBOURE, M. ETCHEVERRY

Monsieur le Maire rend ensuite compte à l'assemblée des diverses décisions qu'il a prises en vertu de la délégation de pouvoirs accordée par le Conseil Municipal, à savoir :

- Renonciations à l'exercice du droit de préemption de la commune sur 21 mutations foncières pour un montant global de 4 543 141,86 €.

- Décisions :

- 103.2011 Travaux de terrassements 2011 - Marché (procédure adaptée) à bons de commande passé avec la société BERTIERE François
- 104.2011 Construction d'un trinquet et aménagement d'une salle de réunion/formation - Lot 8 : chapes, revêtement de sols scellés, faïences (17 908.61 € TTC)
- 105.2011 Construction d'un trinquet et aménagement d'une salle de réunion/formation - Lot 7 : plâtrerie, isolation, plafonds (25 375.33 € TTC)
- 106.2011 Extension du réseau électrique de la rue Domingoena - Marché passé avec la société ERDF (5 157.75 € TTC)
- 107.2011 Extension du réseau électrique de la rue Domingoena - Marché passé avec la société ERDF (5 157.75 € TTC) - Annule et remplace la décision n° 106.2011
- 108.2011 Fourniture de bois destiné au bd de la Mer - Lot 1 : fourniture de caillebotis - Marché passé avec l'entreprise BOUNEY (20 092.80 € TTC)
- 109.2011 Fourniture de bois destiné au bd de la Mer - Lot 2 : fourniture de bois - Marché passé avec l'entreprise BOUNEY (25 103.62 € TTC)
- 110.2011 Fourniture de panneaux de signalisation pour l'année 2012 - Marché passé avec la société SIGNATURE
- 111.2011 Fourniture de matériel pour la ferronnerie et la serrurerie pour l'année 2012 - Marché (procédure adaptée) à bons de commande passé avec la société KDI BERAUD SUDREAU
- 112.2011 Fourniture de matériaux pour la construction pour l'année 2012 - Marché passé avec la société CBA
- 113.2011 Fourniture de matériel sanitaire et plomberie - Lot 1 : matériel sanitaire et plomberie - Marché (procédure adaptée) à bons de commande pour l'année 2012 passé avec DSC (Distribution Sanitaire et Chauffage)
- 114.2011 Fourniture de bois et dérivés pour l'année 2012 - Marché passé avec les établissements BOUNEY
- 115.2011 Fourniture d'ampoules et accessoires électriques pour l'année 2012 - Lot 1 : ampoules - Marché à bons de commande (procédure adaptée) passé avec l'entreprise COMPTOIR DU SUD OUEST
- 116.2011 Fourniture d'ampoules et accessoires électriques pour l'année 2012 - Lot 2 : matériel électrique - Marché à bons de commande (procédure adaptée) passé avec l'entreprise REXEL
- 117.2011 Fourniture de peinture pour l'année 2012 - Marché passé avec la société DECO PEINTURE
- 118.2011 Fourniture de matériel pour la quincaillerie pour l'année 2012 - Marché passé avec la société QUINCAILLERIE PORTALET
- 119.2011 Fourniture de carburant pour l'année 2012 - Marché passé avec les Ets LAMOTHE

L'ordre du jour est ensuite abordé :

SUR RAPPORT DE M. SALLABERRY

094.2011 - TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS - REFONTE AU 31 DÉCEMBRE 2011

Il est proposé de procéder à une refonte du tableau des effectifs du personnel permanent de la ville d'Hendaye, avec une situation au 31 décembre 2011.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

095.2011 - TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS 2012

Il est proposé de créer 1 poste de rédacteur chef, 1 poste d'ingénieur et 1 poste d'animateur, et de fermer 1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives, 2 postes d'adjoints administratifs de 2^{ème} classe, 1 poste d'agent de maîtrise principal et 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe.

M. le Maire précise que le poste de rédacteur-chef est pour l'Etat-Civil suite à un départ qui n'avait pas été remplacé, celui d'ingénieur est destiné au service informatique et la création du poste d'animateur est une promotion interne, qui nécessite de fermer un poste d'éducateur des activités physiques et sportives. Il s'agit d'un agent qui passe de la piscine au service technique pour avoir un poste aménagé suite à des problèmes de santé.

Les autres fermetures de poste font suite à des réussites d'examens ou à des promotions internes.

M. ECENARRO : je voulais vous féliciter parce que, pour une fois, on a les noms, on a les postes, et ça va très bien comme ça.

Mme BRUANT : concernant notre groupe, et je m'exprime dans ce sens là, et cette délibération, deux problèmes se posent, le fond et la forme.

• Pour ce qui concerne le fond :

Il semblerait que suite aux recommandations plus que prudentes de notre adjoint aux Finances, les rigueurs budgétaires, les économies sont des leitmotifs répétés et soutenus. Notre groupe avait bien entendu pris conscience que la prudence était de mise. Aucun élément nouveau ne nous a permis un changement de conduite. J'en conclus qu'un dépassement du poste fonctionnement dans le budget à venir, ne serait pas le bienvenu. Or, la délibération qui nous est présentée induit automatiquement un coût. En étant très positif, nous dirons que ce coût n'augmente pas le budget de fonctionnement. Néanmoins, nous constatons que du fait de ces créations, aucune promotion interne ne sera possible et de plus un poste sera fermé, celui de Roger Vacquier.

Il est évident que si les créations de poste et les promotions étaient réalisables, je serais absolument satisfaite.

Créations, maintien de poste et promotion n'étant pas aujourd'hui un trio compatible, j'opterai pour le maintien de poste et pour la promotion interne qui en son temps a bénéficié à certains de nos agents et il serait dommage que d'autres ne puissent pas en profiter dans un souci d'équité. J'aurais souhaité que l'on tempore pour les créations de poste qui, en plus, ne semblent pas répondre aux besoins réels.

• Pour ce qui concerne la forme :

Nous sommes une majorité composée de 3 tendances avec son mode de fonctionnement pour une cohésion efficace du groupe.

Comme nous le savons tous, tout peut se négocier pour avancer.

Il est entendu que toute décision devant être validée en conseil, se doit d'être validée en majorité.

Dans ce cas précis, pas de décision collégiale, aucune concertation, c'est regrettable et inacceptable.

Il me paraît évident que le respect des collègues élus est une priorité.

En conclusion des points qui précèdent, je voterai pour mon compte contre cette délibération ; je voterai l'abstention pour le compte de Christiane.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES :

9 votes CONTRE : Mme BRUANT, M. BURGUET, M. NARVARTE, M. LARRARTE ITURRIZA, Mme SEGADÉ, M. MADIN, M. BEITIA, M. LOPEZ-DARRIBAT, Mme BRIAIS

3 Abstentions : M. Yannick CAZALIS, M. CASTANIER, Mme BERNARD-CUISINIER

096.2011 - RENOUELEMENT DE L'ADHESION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'ACCES AU DROIT

L'adhésion de la commune au Conseil Départemental d'Accès au Droit des Pyrénées-Atlantiques est renouvelée pour une nouvelle période de six ans à compter de juin 2012.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

097.2011 - TELETRANSMISSION - AVENANT A LA CONVENTION

Suite à la délibération du 16 décembre 2009 décidant de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité via une plateforme, il est proposé de dématérialiser également tous les documents budgétaires à compter du 1^{er} janvier 2012.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

098.2011 - PLAN LOCAL D'URBANISME - MODIFICATION SIMPLIFIEE

Il est proposé d'approuver la modification simplifiée du PLU prévoyant que dans le secteur UBa, il sera construit 21 logements sociaux.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

SUR RAPPORTS DE M. CHENUT

099.2011 - ANNÉE 2011 - DÉCISION MODIFICATIVE n° 2 : BUDGET GENERAL - DÉCISION MODIFICATIVE n° 1 : BUDGET ANNEXE DU PORT DE PÊCHE

Il convient en fin d'année de régulariser par une décision modificative les dépassements de crédits sur certains comptes. Cette DM constate en investissement l'acquisition de caissettes pour tri du verre pour 40 000 €, 17 000 € d'intérêts de dettes suite à renégociation et 80 000 € concernant le 012 "charges de personnel". Ce dépassement de la masse salariale s'explique essentiellement par quelques recrutements saisonniers supplémentaires, le paiement de validations de service suite à titularisations d'auxiliaires et au réaménagement du régime indemnitaire de certaines catégories de personnel, suite à la parution de décrets en début d'année.

Pour le budget général, M. CHENUT indique qu'en dépenses de fonctionnement, les propositions nouvelles concernent : les illuminations de Noël pour 2 609 €, la location d'un camion nacelle pour 6 100 €, et la plus importante porte sur les rémunérations. Nous avons eu connaissance hier d'une refacturation du CCAS à la commune de 4 500 € pour un salarié qui a été détaché à la piscine. Les 80 000 € de rémunérations sont liés principalement à des rachats de points de retraite lors de titularisations, et à une promotion interne.

Un poste de dépenses nouvelles « atténuation de produits » que nous retrouvons aussi en recettes à hauteur de 20 332 €, est une somme que nous avons perçue de PARTIMMO RÉSEAUX (extension eau potable chemin Ascoube Fagady) et que nous reversons à la Communauté de Communes.

En dépenses, nous avons également 4 500 € de subventions (dotations de Noël aux écoles maternelles), 17 000 € d'intérêts d'emprunts.

En ce qui concerne les recettes nouvelles : participation de la Communauté de Communes pour le fonctionnement d'URIBIL (59 250 €), 20 332 € reçus de PARTIMMO RÉSEAUX et 50 247.21 € (travaux en régie).

En investissement, les propositions nouvelles les plus importantes sont : l'acquisition d'un logiciel de taxation (2 850 €), des caissettes pour le tri du verre (40 000 €), un vidéoprojecteur (500 €), colonnes apport volontaire du verre (18 000 €), numérisation des Variétés (28 500 €).

Le montant des dépenses d'investissement supplémentaires s'élève à 60 798 €, et ces dépenses nouvelles sont financées en totalité par un transfert de la section de fonctionnement.

En ce qui concerne le port de pêche, il n'y a pas de recettes nouvelles. 11 000 € de créances irrécouvrables votées lors du dernier conseil municipal sont imputées dans les dépenses imprévues.

BUDGET GENERAL : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

BUDGET ANNEXE DU PORT DE PÊCHE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

100.2011 - ANNÉE 2012 - AVANCES SUR SUBVENTIONS

Il est proposé de faire une avance de subvention de 15 000 € à Lanetik Egina et 12 000 € pour les Eglantins.

Melle CAZALIS indique qu'en qualité de Présidente de l'association LANETIK EGINA, elle ne prend pas part au vote.

Melle CAZALIS ne prend pas part au vote.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

101.2011 - TARIFS D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES ANIMATIONS ORGANISEES PAR L'OFFICE DE TOURISME

Il est proposé d'augmenter de 2 % les tarifs pour utilisation du domaine public dans le cadre des animations organisées par l'Office de Tourisme.

M. ECENARRO : nous voterons contre la hausse que nous considérons à la fois insidieuse et générale de tous les tarifs municipaux.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ -

8 votes CONTRE : M. ECENARRO, Mme KEHRIG, Melle CAZALIS, Mme HARAMBOURE, Mme ANSAULT, M. SUERTEGARAY, M. ETCHEVERRY, M. ELIZALDE

102.2011 - PISCINE - TARIFICATION GENERALE DES ENTREES ET UTILISATIONS POUR 2012

Il est proposé d'augmenter de 2 % les divers tarifs d'utilisation de la piscine municipale.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ -

8 votes CONTRE : M. ECENARRO, Mme KEHRIG, Melle CAZALIS, Mme HARAMBOURE, Mme ANSAULT, M. SUERTEGARAY, M. ETCHEVERRY, M. ELIZALDE

103.2011 - MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE - TARIFICATION 2012

Il est proposé d'adopter la nouvelle tarification à compter du 1^{er} janvier 2012.

M. CHENUT précise qu'il n'y a pas d'augmentation des tarifs ; au contraire, nous avons une baisse pour le touriste (15 € au lieu de 25 €). Par contre, une nouvelle tarification a été créée et concerne une amende de 5 € pour retour tardif (par semaine, à compter du 3^e rappel).

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES -

7 votes CONTRE : M. ECENARRO, Mme KEHRIG, Melle CAZALIS, Mme HARAMBOURE, Mme ANSAULT, M. SUERTEGARAY, M. ETCHEVERRY

1 ABSTENTION : M. ELIZALDE

104.2011 - CIMETIERES - TARIFS DE CONCESSIONS FUNERAIRES POUR 2012

Il est proposé d'augmenter de 2 % les divers tarifs de concessions funéraires.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ -

8 votes CONTRE : M. ECENARRO, Mme KEHRIG, Melle CAZALIS, Mme HARAMBOURE, Mme ANSAULT, M. SUERTEGARAY, M. ETCHEVERRY, M. ELIZALDE

105.2011 - DROITS DE VOIRIE - TARIFICATION POUR 2012

Il est proposé d'augmenter de 2 % les divers des droits de voirie à compter du 1^{er} janvier 2012.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ -

8 votes CONTRE : M. ECENARRO, Mme KEHRIG, Melle CAZALIS, Mme HARAMBOURE, Mme ANSAULT, M. SUERTEGARAY, M. ETCHEVERRY, M. ELIZALDE

106.2011 - DROITS DE PLACE ET DE STATIONNEMENT - TARIFICATION 2012

Il est proposé d'augmenter de 2 % les divers des droits de place et de stationnement à compter du 1^{er} janvier 2012.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ -

8 votes CONTRE : M. ECENARRO, Mme KEHRIG, Melle CAZALIS, Mme HARAMBOURE, Mme ANSAULT, M. SUERTEGARAY, M. ETCHEVERRY, M. ELIZALDE

107.2011 - DECHETTERIES DE CHACAMARTEGUIA ET D'AGORETTA - TARIFICATION 2012

Il est proposé de ramener à 3 €/tonne le droit de déposer des inertes à la décharge d'Agoretta pour les chantiers communaux, et 6 € le tarif appliqué aux entreprises pour des chantiers exécutés sur la Commune mais ne concernant pas des commandes de la commune.

M. ECENARRO estime que cette délibération manque de cohérence. Si on reprend les augmentations qui ont eu lieu sur les déchets verts en 2010 et en 2011, c'était à coups de 20 % d'augmentation, même si ça portait sur quelques euros. Cette année, c'est vraiment une baisse surprenante de la tarification concernant les inertes ; c'est - 57 % pour les chantiers communaux, et - 40 % pour les chantiers non communaux. On pourrait s'en réjouir. La question que l'on peut se poser à la lueur des travaux qu'il y a aujourd'hui : est-ce que le tarif a été revu pour que les déchets inertes suite aux travaux du boulevard de la Mer nous coûtent moins cher ? C'est probablement une des réponses. Et puis, je rappelle pour la 2^e ou 3^e fois consécutive qu'il y a une ligne de tarification de déchets verts des particuliers, par m³ au-delà de 6 m³ par mois, qui est inapplicable et, je pense, inappliquée, puisque dans les apports successifs d'un privé qui vient pendant un mois porter des déchets verts, je défie qui que ce soit de dire combien il a apporté de déchets verts, et surtout s'il a dépassé le quota des 6 m³.

M. CHENUT : je suis d'accord avec toi. Je t'avais répondu l'année dernière qu'on l'avait fait par obligations administratives. A savoir que les professionnels paient, et pour les particuliers il y a un tarif, mais il est vrai qu'il est difficile de quantifier 6 m³/mois et ce n'est pas appliqué.

Pour les déchets inertes, M. CHENUT indique que la tarification n'a rien à voir avec les travaux du boulevard de la Mer. Si nous avons décidé de baisser le prix à la tonne des déchets inertes, il y a des raisons, que M. BEITIA va expliquer. En ce qui concerne les chantiers communaux, le prix de 6 € ou de 3 € n'a aucune incidence sur la collectivité puisque les entreprises nous les refacturaient. Si on facture 10 €, l'entreprise nous refacture 10 € + les frais de gestion ; si on facture 3 €, l'entreprise nous refacturera 3 € + les frais de gestion. Il n'y a donc aucune incidence. On a voulu aussi le faire par rapport au développement durable, tout simplement pour que les entreprises qui travaillent sur Hendaye amènent leurs déchets inertes à Agoretta et non à St Jean, St Pée sur Nivelle ou ailleurs, et éviter des déplacements, des dépenses de carburant, etc.

M. BEITIA : en ce qui concerne les déchets inertes, je vous rassure au niveau du boulevard de la Mer, tout ce qui est déchets est récupéré. Je vous engage à aller voir le chantier, au fond, une partie a déjà été concassée et sert à faire le soubassement et l'assise, dans le cadre de ce qu'on s'était engagé à faire. Sur la baisse du tarif, c'est un débat que nous avons eu. Tout simplement dans le cadre des appels d'offres, et notamment celui du trinquet, actuellement le marché étant relativement tendu au niveau des entreprises de travaux publics, on se retrouve avec des moins disants qui essaient de faire des économies, notamment pour jeter leurs déchets à droite et à gauche, ce qui rend très difficile la traçabilité. Il est bien entendu que les sociétés qui travaillent sur Hendaye facturent bien évidemment le prix de mise en décharge, et en plus un boni supplémentaire + la TVA. On s'est dit qu'il fallait que l'on soit un peu plus logiques envers nous-mêmes en favorisant tous les chantiers communaux. Ce sont les raisons qui nous ont poussés à baisser ce tarif.

M. ECENARRO : sans se fâcher, je ne crois pas un seul instant à la récupération des différents matériaux sur le boulevard de la Mer. C'est notre vision des choses.

M. BEITIA : Au fond, un concasseur a fonctionné pendant un moment, tu vas le voir.

M. ECENARRO : pendant un moment peut être ; tu me fais une réponse de Pinocchio là.

M. BEITIA : s'il te plaît, ne sois pas insultant, je ne t'insulte pas, sois un peu correct.

Mme KEHRIG : au niveau du chantier du trinquet par exemple, lors d'une commission des travaux, on avait parlé justement de l'évacuation des déblais et on avait précisé qu'il fallait que les bordereaux de suivi des déchets soient fournis. Je voulais juste savoir si vous aviez pu les récupérer et si vous êtes sûrs qu'effectivement, dans le cadre de la charte environnementale, tous les déchets ont été suivis, et la traçabilité assurée.

M. BEITIA : c'est fait ; la facture a été bloquée 2 mois dans l'attente des différents bordereaux.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES -

7 votes CONTRE : M. ECENARRO, Mme KEHRIG, Melle CAZALIS, Mme HARAMBOURE, Mme ANSAULT, M. SUERTEGARAY, M. ETCHEVERRY

1 ABSTENTION : M. ELIZALDE

108.2011 - ACTIVITES EN LANGUE BASQUE - TARIFICATION 2012

Il est proposé de fixer les tarifs pour participation aux ateliers en langue basque applicables au 1^{er} janvier 2012.

M. ECENARRO : je trouve que ces tarifs sont non seulement élevés mais également probablement prohibitifs par rapport à plusieurs hendayais, surtout si l'on compte des ateliers de 2 h.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ -

8 votes CONTRE : M. ECENARRO, Mme KEHRIG, Melle CAZALIS, Mme HARAMBOURE, Mme ANSAULT, M. SUERTEGARAY, M. ETCHEVERRY, M. ELIZALDE

SUR RAPPORTS DE M. BEITIA

109.2011 - CESSION A LA COMMUNE - RÉSIDENCE DOMINGOENIA

Il convient d'accepter la cession à titre gratuit de parcelles de terrain par la société VALEUR PLUS, représentant une superficie de 592 m².

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

110.2011 - CESSION A LA COMMUNE - COPROPRIÉTÉ DE DONGOCHENIA

Le Syndicat des copropriétaires de la résidence Dongochenia propose de céder à titre gratuit les parcelles de terrain d'une contenance de 296 m² situées en bordure de la rue Dongochenia, qui permettra la réalisation d'un rond-point.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

QUESTIONS DIVERSES

Pour BIHARKO HENDAIA, Monsieur ELIZALDE fait lecture de la question diverse adressée à Monsieur le Maire en ces termes :

Ces deux dernières années je vous ai interpellé au sujet de l'état général de la décharge municipale. Par courrier du 11 juillet, je vous précisais que des travaux étaient à prévoir notamment au niveau de la voirie. Par courrier du 18 juillet, vous m'aviez répondu que des travaux étaient prévus à la fin de la saison. A ce jour, rien n'a été fait et l'état de la décharge s'est encore dégradé. Nous ne pouvons accepter cette situation et cela pour deux raisons : d'une part vis-à-vis des employé(e)s et de leurs conditions de travail, d'autre part vis-à-vis des usagers.

C'est pourquoi, Biharko Hendaia vous demande que les travaux soient réalisés dans les plus brefs délais.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

M. le Maire répond qu'effectivement c'est une demande qui avait été faite. Les travaux ont été retardés mais seront réalisés dans le courant du premier trimestre 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 19 h 20.

HENDAYE, le 21 décembre 2011

Le Maire,

Jean-Baptiste SALLABERRY

*AFFICHE A LA PORTE
DE LA MAIRIE : le
Le Maire,*